

## SECTION DU HAUT-RHIN

Depuis janvier, nous demandons à notre direction de nous informer sur la géographie revisitée. Après plusieurs mois de suspens ridicule et de silence méprisant imposé par le ministre, notre nouveau DDFiP nous a invité à une réunion d'information sur la future réorganisation du réseau ce vendredi 7 juin.

### **1. Présentation de la réforme - objectif 2022 :**

Pendant un peu plus de 2h 1/2, le DDFiP a tenté de nous vendre les bienfaits du Nouveau Réseau (tout change très vite, il ne faut plus parler de géographie revisitée). Tout n'est de loin pas cadré, particulièrement en matière de RH, de logistique et de moyens budgétaires. Ce qui est certain, c'est une réforme en profondeur de nos implantations géographiques entraînant un nombre de fermetures de services sans précédent !

Le dispositif cible est le suivant : maintenir un nombre restreint de services purement DGFIP soutenus par un maillage plus ou moins cohérent de points de contacts locaux les uns dédiés aux collectivités, les autres aux usagers.

Les implantations physiques DGFIP seront présentes dans 7 communes :

COLMAR  
MULHOUSE  
SAINT-LOUIS  
GUEBWILLER  
KAYSERSBERG  
ALTKIRCH  
THANN

De ce nouveau découpage il ne restera que :

- 2 SIE : COLMAR et MULHOUSE ;
- 4 SIP : COLMAR, MULHOUSE, THANN et SAINT-LOUIS ;
- 5 Services de Gestion Comptable : COLMAR, MULHOUSE, ALTKIRCH, GUEBWILLER et KAYSERSBERG.

Seront prévus l'accueil du public (avec un objectif d'accueil exclusif sur rendez-vous), la délivrance de documents, l'encaissement.

### **Disparaîtront :**

- les SIE de Ribeauvillé, Thann, Altkirch et Saint-Louis
- les SIP de Ribeauvillé, Guebwiller et Altkirch
- les Trésoreries de Sainte-Marie aux Mines, Munster, Rouffach (trésorerie du CHS), Neuf-Brisach, Ensisheim, Soultz-Florival, Cernay, Saint-Amarin, Masevaux, Dannemarie, Saint-Louis et Ferrette

Les services de direction et du contrôle fiscal ne devraient que peu être impactés dans un premier temps même si une refonte de l'organigramme de direction est prévue.

Le sort de la Paierie Départementale n'est pas encore tranché, le 67 et le 68 ayant fait acte de candidature quant au siège de la pairie de la future CEA (collectivité européenne d'Alsace)

A ce qu'il subsistera des services de la DDFiP68 viendront s'accoler :

- des accueils de proximité soit en MSAP (maisons de services au public) où les informations de bases seront délivrées par des personnels ne relevant pas de la DGFIP (La Poste, collectivités) soit en mairie.

Dans les deux cas il y aura possibilité d'une présence de collègue sur le principe du rendez-vous. Ce mode d'accueil ne constitue ni une permanence ni une implantation au sens résidence administrative DDFiP. Dans un premier temps, aucune possibilité d'encaissement n'est prévue.

En parallèle, la centrale insiste énormément sur la dématérialisation des échanges en particulier via le principe de la visio-conférence...quand on connaît les capacités de nos moyens informatiques, on ne peut qu'apprécier.

- des conseillers aux collectivités, c'est là une des grosses nouveautés de la réforme, déconnecter les missions de conseils aux décideurs locaux du rôle de comptable public (les comptables actuels de nos ex-Trésorerie étant multi casquettes).

Ces conseillers, majoritairement des cadres A+ voire des cadres A expérimentés, auraient une mission de conseil auprès des élus locaux dans le cadre de leurs projets. Ils n'interviendraient à aucun moment sur la partie purement comptable. Le projet est de les rattacher directement sous l'autorité du Directeur Départemental. Ils seraient présents dans les locaux des collectivités et ne constitueraient pas un point d'entrée à l'accueil du public. Les modalités de déploiement restent à déterminer. Deux points ont toutefois été précisés, les collègues travailleraient en autonomie et en alternance (en fonction de la taille de la collectivité) sur les sites et un régime indemnitaire « attractif » devrait être mis en place par la DG. Il est prévu un conseiller par EPCI.

Sur le plan immobilier, notre direction attend beaucoup de la rénovation des cités administratives de Colmar et Mulhouse afin de disposer des espaces nécessaires pour accueillir les personnels.

Les conséquences pratiques et réelles de cette réorganisation pour les personnels n'ont pas été présentées, malgré notre demande, et bien évidemment le volet suppression d'emplois n'a pas été abordé.

## **2. Notre analyse :**

### a) Sur le fond :

C'est un recul sans précédent du service public qui nous a été présenté. Car, ne nous leurrions pas, même si la nouvelle carte semble faire la part belle à la multiplication des points de contacts, dans l'absolu il n'en est rien.

L'accueil sur rendez-vous sera la règle et la présence d'un collègue ne se fera que lorsque la grille de RDV sera pleine.

Les MSAP ne délivreront que des renseignements basiques et n'auront (heureusement) pas accès au dossier des redevables.

Les usagers dont les dossiers complexes nécessiteront impérativement un déplacement de leur part se verront, selon leur résidence, contraints à des déplacements conséquents.

Les conditions de travail ne s'en trouveront que dégradées :

- plus que 7 résidences possibles en matière de mutations ;
- des services qui auront pour la plupart une taille démesurée ce qui entraînera perte de repères, missions répétitives, stress pour les managers... ;
- la remise en question du statut de comptable public et surtout une nette diminution des postes comptables entraînant une explosion des budgets placés sous le contrôle des comptables publics ;
- un amoindrissement des possibilités d'évolution.

## b) Sur la forme

Bien conscient que la Centrale et notre ministre aient bridé nos directeurs locaux par des consignes claires de non divulgation, la méthode n'est pour autant pas acceptable.

Nous nageons en plein mystère depuis l'annonce de la " géographie revisitée ".

Entre les " Top secret ", « je sais tout ! Mais je ne dirai rien », la méthode est tout sauf acceptable pour les personnels perturbés par une ambiance anxiogène...

Pour preuve de ces errements, l'organisation des réunions d'annonce qui ont été programmées, annulées, reconfirmées, fractionnées...

Et pour finir, comme si cela ne suffisait pas, les documents présentés aux organisations syndicales le 7 juin datent du 24 mai !!!

Le directeur annonce une période de "concertation" jusqu'au mois d'octobre où se tiendra un CTL.

Ultime provocation ! Où est la concertation alors que les marges de manœuvre sont inexistantes, le nombre d'implantations et de services étant verrouillé par la Centrale ?

Faire croire aux agents qu'ils ont leur avis à donner, un rôle à jouer dans cette réforme....alors qu'il n'en est rien, NE NOUS TROMPONS PAS !

**Pour FO-DGFIP**, il est hors de questions de rentrer dans un principe de cogestion pour déterminer quelles seraient les meilleures implantations ou quel service devrait fermer plutôt qu'un autre.

**Aussi, vos élus locaux s'attacheront à défendre les personnels et n'interviendront que sur :**

**Les principes généraux de la réforme**

**Le contenu des métiers et des différents objets**

**L'articulation et l'organisation**

**La logique de fonctionnement en réseau**

**L'accompagnement RH.**